PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE WICKHAM

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue lundi le 8 juin 2020, à 19 h 10, à huit clos par appel conférence conformément aux arrêtés ministériels du 15 mars 2020 et du 25 avril 2020.

Sont présents : Guy Leroux, conseiller; Chantale Giroux, conseillère; Ian Lacharité, conseiller; Bertrand Massé, conseiller; Raymonde Côté, conseillère; Pierre Côté, conseiller, formant quorum sous la présidence de la mairesse Carole Côté.

Est également présent Réal Dulmaine, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse Carole Côté constate le quorum à 19 h 10 et déclare la séance ouverte.

2020-06-214 **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le projet d'ordre du jour a été remis à chaque membre du conseil. Il est proposé par le conseiller Guy Leroux, appuyé par la conseillère Chantale Giroux :

. d'ajouter le sujet suivant à l'item 28 « varia » et de consentir à la prise de décision malgré l'absence de remise de la documentation 72 heures à l'avance :
  1. usine de filtration, usine de traitement des eaux usées, garage et caserne – entretiens préventifs – contrat à Régulvar

. que l'ordre du jour de la présente séance soit le suivant :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

Administration

3. Adoption des procès-verbaux
4. Suivi des dernières séances
5. Dépenses autorisées
6. Sommaire des comptes bancaires, relevé des opérations, revenus, comptes à recevoir, dépenses incompressibles et/ou préalablement autorisées par le conseil, rémunération et frais de déplacements versés, repas remboursés, factures à payer
7. Rapports des différents comités
8. Amendements et rapport budgétaires
9. Dépôt du rapport financier de l'année 2019
10. Rapport de la mairesse aux citoyens sur les faits saillants du rapport financier 2019
11. Règlement d'emprunt numéros 2009-09-680 – acceptation de l'offre de financement par billets
12. Règlement d'emprunt numéros 2009-09-680 – modification
13. Hôtel de ville, bibliothèque, jeux d'eau et modules de jeux
14. Musée national de la Photographie Desjardins

Sécurité publique

15. Service des incendies – nombre d'interventions

Transport

16. Transport adapté – demande d'aide financière 2020 au ministère des Transports
17. Rechargement des accotements

18. Déneigement des stationnements et de certains autres endroits et déneigement des trottoirs

Hygiène du milieu

19. Avis de motion – règlement modifiant le règlement num.ro 2020-01-921 décrétant des travaux à l'usine de filtration et un emprunt pour en payer le coût
20. Dépôt du projet de règlement numéro 2020-07-930 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 2020-01-921 décrétant des travaux à l'usine de filtration et un emprunt pour en payer le coût »
21. Soutirage et déshydratation des boues des étangs aérés – adjudication du contrat
22. Rue du Pacifique – nettoyage des conduites – rapport final sur les coûts
23. Réseau d'égout – analyse du rapport d'inspection télévisée – mandat à Pluritec Ingénieurs-conseils
24. Caisse Desjardins des Chênes et Mouvement Desjardins – réclamation – quittance

Santé et bien-être

Aménagement, urbanisme et développement

25. Demande de dérogation mineure numéro 2020-04-0001 au règlement de zonage numéro 2006-09-621 – immeuble situé sur le lot 5 772 838 soit au 1475, rue Bédard
26. Demande de dérogation mineure numéro 2020-05-0002 au règlement de zonage numéro 2006-09-621 – immeuble situé sur le lot 5 774 002 soit au 841, rue du Pacifique
27. Zonage agricole – dossier compagnie 2628-4984 Québec Inc.

Loisirs et culture

Autres

28. Varia
    1. Usine de filtration, usine de traitement des eaux usées, garage et caserne – entretiens préventifs – contrat à Régulvar
29. Correspondances
30. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADMINISTRATION

2020-06-215

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Les élus ayant pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 mai 2020 et de la séance extraordinaire du 20 mai 2020, il est proposé par la conseillère Raymonde Côté, appuyé par le conseiller Bertrand Massé d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 mai 2020 et de la séance extraordinaire du 20 mai 2020. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. SUIVI DES DERNIÈRES SÉANCES

Aucun suivi à faire.

5. DÉPENSES AUTORISÉES

Conformément à la Loi, le directeur général et secrétaire-trésorier fait rapport des dépenses autorisées totalisant la somme de 1 111 108.56 $ en vertu du *Règlement numéro 2018-12-884 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* ainsi que celles autorisées par résolution du conseil. Une copie de la liste a été remise à chaque membre du conseil.

2020-06-216 **6. SOMMAIRE DES COMPTES BANCAIRES, RELEVÉ DES OPÉRATIONS, REVENUS, COMPTES À RECEVOIR, DÉPENSES INCOMPRESSIBLES ET/OU PRÉALABLEMENT AUTORISÉES PAR LE CONSEIL, RÉMUNÉRATION ET FRAIS DE DÉPLACEMENTS VERSÉS, REPAS REMBOURSÉS, FACTURES À PAYER**

a) Sommaire des comptes bancaires et relevé des opérations bancaires

Le sommaire des comptes bancaires au 2 juin 2020 ainsi que le relevé des opérations des comptes bancaires pour la période du 25 avril au 31 mai 2020 ont été remis à chaque membre du conseil.

b) Revenus

Revenus perçus du 25 avril 2020 au 31 mai 2020	527 434.78 $

c) Comptes à recevoir

Taxes et autres comptes à recevoir au 31 mai 2020	1 438 741.20 $

d) Paiements autorisés

Le conseil prend connaissance des paiements autorisés en vertu du *Règlement numéro 2018-12-884 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* ainsi que ceux autorisés par résolution du conseil totalisant la somme de 48 170.89 $. Une copie de la liste a été remise à chaque membre du conseil.

e) Rémunération et frais de déplacements versés, repas remboursés

Rémunération versée du 1er mai 2020 au 31 mai 2020	29 076.83 $
Frais de déplacements versés et de repas remboursés du 1er mai 2020 au 31 mai 2020	190.48 $

f) Factures à payer

La liste des factures à payer totalisant la somme de 94 633.80 $ a été remise à chaque membre du conseil.

Il est proposé par la conseillère Raymonde Côté, appuyé par le conseiller Pierre Côté d'approuver la liste des factures à payer et d'en autoriser le paiement. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. RAPPORTS DES DIFFÉRENTS COMITÉS

a) par la conseillère Chantale Giroux :

La Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François a fait parvenir à chaque municipalité la proposition du format de gros rebuts que chaque propriétaire aura droit de placer au chemin lors des collectes.

b) par la mairesse Carole Côté :

Le 13 mai 2020 : Séance ordinaire du conseil de la MRC de Drummond. Les sujets discutés sont : le programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises de la Ville de Drummondville, l'octroi à Raymond Chabot Grant Thornton du contrat pour l'élaboration du plan directeur du Parc régional de la Forêt Drummond, l'aide financière de 8 000 $ versée à la Fondation de la Tablée populaire pour la cause des P'tites boîtes à lunch pour l'année 2020 dans le cadre du Fonds d'aide et de soutien aux organismes de la MRC de Drummond, la modification de la politique du FASO et de la politique du Fonds de la ruralité et la création d'un nouveau Comité, le Comité de sécurité civile.

Le 8 juin 2020 : Réunion du comité consultatif d'urbanisme.

2020-06-217 **8. AMENDEMENTS ET RAPPORT BUDGÉTAIRES**
Année 2019

Il est proposé par la conseillère Chantale Giroux, appuyé par le conseiller Bertrand Massé d'adopter le rapport intitulé « État des activités financières » montrant les revenus et les dépenses au 31 décembre 2019 ainsi que les prévisions révisées de l'année 2019 montrant un surplus de 110 283.43 $ suite à la vérification comptable. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Année 2020
Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par la conseillère Raymonde Côté d'adopter la liste de contrôle des amendements budgétaire de l'année 2020 portant les numéros d'écriture 202000091, 202000092, 202000097, 202000098. 202000100, 202000104 et 202000106 ainsi que le rapport intitulé « État des activités financières » montrant les revenus et les dépenses au 1er juin 2020 ainsi que les prévisions révisées de l'année 2020 montrant un surplus de 148 636.11 $ incluant une somme de 133 247.98 $ réservé pour le budget 2021. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-06-218 **9. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE L'ANNÉE 2019**

Conformément à la Loi, un avis public a été publié le 21 mai 2020 à l'effet qu'il sera procédé au dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'année terminée le 31 décembre 2019 lors de la séance ordinaire du 8 juin 2020 à 19 h.
Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport financier de l'année 2019.
Lecture est faite du rapport du vérificateur externe sur les états financiers consolidés.
Le rapport montre :

un excédent en 2019	110 283 $
un surplus accumulé non affecté incluant l'excédent de 2019	110 426 $
un surplus accumulé non affecté pour le remplacement ou l'achat de nouveaux équipements	30 663 $
un surplus accumulé non affecté pour l'entretien, la réparation, le remplacement ou la construction de nouveaux bâtiments	87 981 $
un surplus accumulé non affecté pour l'achat ou le remplacement d'équipements et d'infrastructures pour les parcs et terrains de jeux	3 380 $
un surplus accumulé non affecté pour les travaux de rénovation cadastrale	3 626 $
un surplus accumulé non affecté pour l'achat ou le remplacement d'équipements informatiques et pour la création ou la mise à jour du site Internet	3 583 $
un surplus accumulé non affecté pour l'achat ou le remplacement d'équipements incendie	13 645 $
un surplus accumulé non affecté pour l'amélioration du réseau routier	3 926 $
un fonds de roulement autorisé	350 000 $
un fonds réservé pour la vidange des étangs d'épuration municipaux et le remplacement de certains équipements reliés au système d'assainissement des eaux	21 298 $
des revenus reportés réservés à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques	268 389 $
un investissement net dans les éléments d'actif à long terme	7 457 286 $
un endettement total net à long terme	2 140 873 $

2020-06-219 **10. RAPPORT DE LA MAIRESSE AUX CITOYENS SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2019**

La mairesse Carole Côté dépose son rapport du maire aux citoyens sur les faits saillants du rapport financier et du rapport de vérification externe de la Municipalité pour l'exercice financier 2019.

Il est proposé par la conseillère Chantale Giroux, appuyé par le conseiller Ian Lacharité de publier le rapport du maire aux citoyens sur les faits saillants du rapport financier 2019 dans les différents outils de communication de la Municipalité. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-06-220 **11. RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2009-09-680 – ACCEPTATION DE L'OFFRE DE FINANCEMENT PAR BILLETS**

La conseillère Chantale Giroux déclare qu'elle est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question vu son implication au sein de l'organisme. Elle s'abstient donc de participer aux délibérations, de voter et quitte la salle.

Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par la conseillère Raymonde Côté :

. que la Municipalité de Wickham accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins des Chênes pour son emprunt du 15 juin 2020 au montant de 33 772 $ par billet en vertu du règlement d'emprunt numéro 2009-09-680 décrétant un emprunt pour l'achat d'une partie de terrain afin de créer une zone de protection autour des puits A et B;

. au prix de 100, échéant en série 5 ans comme suit :

2 900 $	**3.93 %**	**15 juin 2021**
3 000 $	**3.93 %**	**15 juin 2022**
3 100 $	**3.93 %**	**15 juin 2023**
3 200 $	**3.93 %**	**15 juin 2024**
3 300 $	**3.93 %**	**15 juin 2025**
18 272 $	**3.93 %**	**à renouveler**

. que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

La conseillère Chantale Giroux revient.

2020-06-221 **12. RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2009-09-680 – MODIFICATION**

Attendu que, conformément au Règlement d'emprunt numéro 2009-09-680 la Municipalité de Wickham souhaite emprunter par billet un montant total de 33 772 $;

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est proposé par le conseiller Guy Leroux, appuyé par le conseiller Pierre Côté :

. que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

. qu'un emprunt par billet au montant de 33 772 $ prévu au Règlement d'emprunt numéro 2009-09-680 soit réalisé;

. que les billets soient signés par la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier;

. que les billets soient datés du 15 juin 2020;

. que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

. que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2021.	**2 900 $**
2022.	**3 000 $**
2023.	**3 100 $**
2024.	**3 200 $**
2025.	**3 300 $ (à payer en 2025)**
2025.	**18 272 $ (à renouveler)**

. que pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Wickham émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 15 juin 2020).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-06-222 **13. HÔTEL DE VILLE, BIBLIOTHÈQUE, JEUX D'EAU ET MODULES DE JEUX**

Attendu que l'hôtel de ville, la bibliothèque, les jeux d'eau et les modules de jeux avaient été fermés lorsque le gouvernement du Québec avait déclaré l'état d'urgence sanitaire pour la COVID-19;

Attendu que le gouvernement du Québec a autorisé les municipalités à donner accès à la population aux bibliothèques, aux jeux d'eau et aux modules de jeux conditionnelles au respect des consignes gouvernementales sur la distanciation physique et les mesures d'hygiène;

Il est proposé par la conseillère Raymonde Côté, appuyé par le conseiller Bertrand Massé d'autoriser :

. l'ouverture de l'hôtel de ville pour les services essentiels à compter du 15 juin 2020;

. l'ouverture de la bibliothèque municipale lorsque le gouvernement autorisera la phase 3, entretemps le retour de livres se fera par l'hôtel de ville;

. l'ouverture des jeux d'eaux rétroactivement au 5 juin 2020;

. l'ouverture des modules de jeux rétroactivement au 5 juin 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-06-223 **14. MUSÉE NATIONAL DE LA PHOTOGRAPIE DESJARDINS**

Attendu que le Musée national de la Photographie Desjardins organise pour l'année 2020, l'inauguration du projet escapado photo de la MRC de Drummond grâce au Fonds de la ruralité;

Attendu que chaque municipalité aura un panneau interactif avec huit photos qui représente les municipalités d'hier à aujourd'hui;

Attendu que les personnes intéressées, à partir du Musée, recevront un dépliant qui les inviteront à parcourir les différentes municipalités afin de contempler les panneaux et à découvrir et en apprendre plus sur notre municipalité et son histoire;

Il est proposé par la conseillère Raymonde Côté, appuyé par le conseiller Ian Lacharité d'informer le Musée national de la Photographie Desjardins que la Municipalité de Wickham est en accord avec le projet escapado de la MRC de Drummond et autorise l'installation du panneau dans le Parc des Générations. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

15. SERVICE DES INCENDIES – NOMBRE D'INTERVENTIONS

Le conseil est informé que le service des incendies a répondu à trois appels pour la période du 26 avril 2020 au 23 mai 2020 dont aucun en entraide.

TRANSPORT

2020-06-224 **16. TRANSPORT ADAPTÉ – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2020 AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

Attendu que la Municipalité de Wickham a entrepris en novembre 2005 le processus pour mettre en place un service de transport adapté pour les personnes handicapées ayant droit;

Attendu que par les articles 48.39 et suivants de la *Loi sur les Transports*, la Municipalité de Wickham n'a comme obligation que d'assurer aux personnes handicapées l'accès, sur son territoire, à des moyens de transport adaptés à leurs besoins;

Attendu que chaque personne handicapée ayant droit a fourni les informations quant à l'évaluation de ses besoins de déplacements;

Attendu que le Programme d'aide gouvernementale au transport adapté aux personnes handicapées contient un volet souple permettant aux municipalités de moins de 10 000 habitants non desservies par le transport adapté d'offrir, sur une base volontaire, un service de transport adapté sur leurs territoires;

Attendu que la Municipalité de Wickham désire présenter pour 2019 une demande d'aide au ministère des Transports dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport adapté aux personnes handicapées;

Il est proposé par la conseillère Chantale Giroux, appuyé par le conseiller Bertrand Massé :

. d'offrir, rétroactivement au 1er janvier 2020, un service de transport adapté dans le cadre du volet souple des modalités d'application du nouveau Programme d'aide gouvernementale au transport adapté aux personnes handicapées;
. d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de Wickham tous les documents nécessaires à la demande d'aide financière dans le cadre du volet souple des modalités d'application du Programme de subvention au transport adapté;
. que le coût unitaire maximal par déplacement soit fixé à 17 $;
. d'aviser les personnes handicapées ayant droit au transport adapté que la Municipalité s'engage à défrayer un maximum de 140 déplacements par usager par année civile et que la contribution municipale sera établie de façon à couvrir 20 % des coûts prévus admissibles, ce qui correspond à un maximum de 3.40 $ par déplacement pour l'année 2020;
. que la participation financière de la personne handicapée ayant droit est fixée à 15 % par déplacement soit un montant de 2.55 $ par déplacement;
. que la subvention directe à la personne handicapée ayant droit est le mode d'organisation retenu par la Municipalité;
. que la Municipalité effectuera le paiement de la subvention 2 fois par année, soit sur réception de la lettre du ministère accordant la subvention pour la période du 1er janvier au 30 juin, et en février de l'année suivante pour la période du 1er juillet au 31 décembre, suite à la résolution du conseil autorisant le paiement, le versement de la subvention directe étant conditionnel à la réception du rapport confirmant les déplacements réels effectués;
. que la participation financière de la Municipalité est conditionnelle à la subvention du ministère des Transports;
. d'aviser les personnes handicapées ayant droit :
  - que l'argent versé doit servir exclusivement aux déplacements prévus dans le plan d'intervention et approuvés par la Municipalité;
  - que les déplacements approuvés ne doivent pas être subventionnés par d'autres programmes de compensation (CNESST, SAAQ, Régie régionale, etc.);
  - que la Municipalité se réserve le droit de reconsidérer les demandes des usagers à chaque année.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-06-225 **17. RECHARGEMENT DES ACCOTEMENTS**

Attendu que des sommes sont prévues au budget 2020 pour le rechargement des accotements des chemins pavés;

Il est proposé par la conseillère Raymonde Côté, appuyé par le conseiller Guy Leroux :

. d'autoriser des travaux de rechargement des accotements des chemins pavés avec les équipements municipaux pour un budget de 2 000 $ taxes en sus et de prioriser le secteur 1;

. d'acheter la pierre concassée de la Carrière P.C.M. Inc. située dans notre municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-06-226 **18. DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS ET DE CERTAINS AUTRES ENDROITS ET DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS – DEMANDES DE PRIX**

Il est proposé par la conseillère Chantale Giroux, appuyé par le conseiller Bertrand Massé :

. d'autoriser une demande de prix pour un contrat de 3 ans à différents fournisseurs pour le déneigement des stationnements et de certains autres endroits pour un contrat d'une durée de trois ans à compter de l'hiver 2020-2021;

. d'autoriser une demande de prix pour un contrat de 3 ans à différents fournisseurs pour le déneigement des trottoirs pour un contrat d'une durée de 3 ans à compter de l'hiver 2020-2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

HYGIÈNE DU MILIEU

2020-06-227 **19. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-01-921 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX À L'USINE DE FILTRATION AINSI QU'UN EMPRUNT POUR EN PAYER LE COÛT**

Le conseiller Guy Leroux donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance du conseil, d'un règlement modifiant le Règlement numéro 2020-01-921 décrétant des travaux à l'usine de filtration ainsi qu'un emprunt pour en payer le coût.

2020-06-228 **20. DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-07-930 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-01-921 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX À L'USINE DE FILTRATION AINSI QU'UN EMPRUNT POUR EN PAYER LE COÛT »**

Le conseiller Bertrand Massé dépose le projet de règlement numéro 2020-07-930 intitulé « Règlement modifiant le Règlement numéro 2020-01-921 décrétant des travaux à l'usine de filtration ainsi qu'un emprunt pour en payer le coût ».

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE WICKHAM

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-07-930

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-01-921 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX À L'USINE DE FILTRATION AINSI QU'UN EMPRUNT POUR EN PAYER LE COÛT

Attendu que la Municipalité est notamment régie par les dispositions de la *Loi sur la*

Fiscalité municipale et du *Code municipal du Québec*;
Attendu que la Municipalité entend procéder à des travaux d'automatisation de l'usine de filtration, d'ajout de points d'ancrage et de travaux pour solidifier la poutre du treuil dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);
Attendu que la dépense et l'emprunt prévus au Règlement numéro 2020-01-921 doivent être modifiés;
Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire de ce conseil du 8 juin 2020;
Attendu que le projet de Règlement a été transmis à chaque membre du conseil le 3 juin 2020;
Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent projet de Règlement et renoncent à sa lecture;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

L'article 2 du règlement numéro 2020-01-921 est modifié et le nouvel article 2 se lit comme suit :

> **Article 2 Objet**
>
> Le conseil est autorisé à faire exécuter des travaux d'automatisation de l'usine de filtration, d'ajout de points d'ancrage et de travaux pour solidifier la poutre du treuil.
>
> Ces travaux sont évalués à 100 000 $, incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert du rapport sur les coûts préparés par le directeur général et secrétaire trésorier en date du 3 juin 2020, lequel fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

Article 3

L'article 3 du règlement numéro 2020-01-921 est modifié et le nouvel article 3 se lit comme suit :

> **Article 3 Dépenses autorisées**
>
> Aux fins des dépenses décrites à l'article 2 du présent règlement, le conseil décrète une dépense n'excédant pas 100 000 $.

Article 4

L'article 4 du règlement numéro 2020-01-921 est modifié et le nouvel article 4 se lit comme suit :

> **Article 4 Emprunt**

Aux fins d'acquitter les dépenses décrétées au présent règlement, le conseil décrète un emprunt de 100 000 $, sur une période de 10 ans.

Article 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

2020-06-229 **21. SOUTIRAGE ET DÉSYDRATATION DES BOUES DES ÉTANGS AÉRÉS – ADJUDICATION DU CONTRAT**

Chaque membre du conseil a reçu une copie de l'analyse des soumissions du 25 mai 2020 de Pluritec Ingénieurs-conseils concernant les soumissions reçues pour le soutirage et la déshydratation des boues des étangs aérés;

Il est proposé par le conseiller Pierre Côté, appuyé par le conseiller Guy Leroux :

. d'adjuger le contrat pour le soutirage et la déshydratation des boues des étangs aérés à Revolution Environmental Solutions LP (Terrapure) pour le prix de 141 357.16 $ taxes incluses conditionnel à l'approbation des règlements d'emprunt;

. que le devis d'appel d'offres, les addendas, la soumission de Revolution Environmental Solutions LP (Terrapure) et la présente résolution soient le contrat liant la Municipalité et Revolution Environmental Solutions LP (Terrapure).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-06-230 **22. RUE DU PACIFIQUE – NETTOYAGE DES CONDUITES – RAPPORT FINAL SUR LES COÛTS**

Il est proposé par la conseillère Raymonde Côté, appuyé par le conseiller Bertrand Massé de modifier la résolution numéro 2020-05-207 et d'approuver le rapport final sur les coûts montrant des dépenses nettes de 24 680.17 $ pour le nettoyage des conduites de l'égout domestique sur la rue du Pacifique et dans certaines autres rues et le financement d'une somme de 23 865.97 $ à même le surplus accumulé non affecté et une somme de 814.20 $ à même les activités de fonctionnement 2020. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-06-231 **23. RÉSEAU D'ÉGOUT – ANALYSE DU RAPPORT D'INSPECTION TÉLÉVISÉE – MANDAT À PLURITEC INGÉNIEURS-CONSEILS**

Attendu les offres de services reçues de Pluritec Ingénieurs-conseils et de la Fédération Québécoise des Municipalités;

Il est proposé par le conseiller Guy Leroux, appuyé par la conseillère Raymonde Côté :

. de mandater la firme d'ingénierie Pluritec Ingénieurs-conseils pour un budget de 3 100 $ taxes en sus pour analyser le rapport d'inspection télévisée du réseau d'égout effectué en mars 2020 sur une longueur d'environ 825 mètres conformément à l'offre de services du 8 mai 2020;

. d'amender le poste budgétaire 0241525521 d'une somme de 3 254.62 $ en prenant les deniers nécessaires du surplus prévu de l'année en cours.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-06-232 **24. CAISSE DESJARDINS DES CHÊNES ET MOUVEMENT DESJARDINS – RÉCLAMATION – QUITTANCE**

La conseillère Chantale Giroux déclare qu'elle est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question vu son implication au sein de l'organisme. Elle s'abstient donc de participer aux délibérations, de voter et quitte la salle.

Attendu la réclamation présentée à la Caisse Desjardins des Chênes suite au bris à leur branchement d'aqueduc survenu en mars 2020;

Attendu l'offre de règlement présentée par Déry Barrette Cabinet d'expertise en

règlement de sinistres;
Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par le conseiller Pierre Côté d'accepter l'offre de règlement au montant de 6 000 $ pour le bris au branchement d'aqueduc survenu en mars 2020 et d'autoriser le directeur général à signer la quittance à la Caisse Desjardins des Chênes et au Mouvement Desjardins. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

La conseillère Chantale Giroux revient.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

2020-06-233

25. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2020-04-0001 AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2006-09-621 – IMMEUBLE SITUÉ SUR LE LOT 5 772 838 SOIT AU 1475, RUE BÉDARD

Attendu que la demande vise des dispositions relatives au zonage ou lotissement autres que celles qui sont relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol;
Attendu que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;
Attendu que la propriété visée par la dérogation est située hors d'une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;
Attendu que l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur;
Attendu que cette dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
Attendu que la dérogation est mineure;
Attendu que la dérogation demandée ne pourrait pas être jugée collectivement utile;
Attendu l'avis public du 21 mai 2020 à l'effet que le conseil municipal statuera à la séance ordinaire du 8 juin 2020 sur cette demande de dérogation mineure et que les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet devaient transmettre leurs commentaires par écrit à dg@wickham.ca jusqu'à 16 h lundi le 8 juin 2020;
Attendu qu'aucun commentaire n'a été reçu;
Il est proposé par la conseillère Chantale Giroux, appuyé par la conseillère Raymonde Côté d'accorder la demande de dérogation mineure 2020-04-0001 au règlement de zonage numéro 2006-09-621 concernant l'immeuble situé sur le lot 5 772 838, soit au 1475, rue Bédard afin d'autoriser pour le bâtiment accessoire (garage) :

. une marge latérale droite de 0.50 mètre au lieu de celle de 1.5 mètre tel que prescrite au règlement de zonage;
. un deuxième étage au lieu d'un seul étage tel que prescrit au règlement de zonage à la condition que le deuxième étage soit utilisé seulement à des fins d'entreposage et d'espace de rangement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-06-234

26. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2020-05-0002 AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2006-09-621 – IMMEUBLE SITUÉ SUR LE LOT 5 774 022 SOIT AU 841, RUE DU PACIFIQUE

Attendu que la demande vise des dispositions relatives au zonage ou lotissement autres que celles qui sont relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol;
Attendu que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;
Attendu que la propriété visée par la dérogation est située hors d'une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;
Attendu que l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur;

Attendu que cette dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
Attendu que la dérogation est mineure;
Attendu que la dérogation demandée ne pourrait pas être jugée collectivement utile;
Attendu l'avis public du 21 mai 2020 à l'effet que le conseil municipal statuera à la séance ordinaire du 8 juin 2020 sur cette demande de dérogation mineure et que les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet devaient transmettre leurs commentaires par écrit à dg@wickham.ca jusqu'à 16 h lundi le 8 juin 2020;
Attendu qu'aucun commentaire n'a été reçu;
Il est proposé par le conseiller Pierre Côté, appuyé par la conseillère Chantale Giroux d'accorder, en partie, la demande de dérogation mineure numéro 2020-05-0002 au règlement de zonage numéro 2006-09-621 concernant l'immeuble situé sur le lot 5 774 022, soit au 841, rue du Pacifique à l'effet :

. de ne pas autoriser la partie de la dérogation demandant que l'accès à la voie publique ait une largeur maximale de 9.75 mètres au lieu de celle de 6 mètres tel que prescrit au règlement de zonage;
. d'autoriser des cases de stationnement dans la cour avant sur les premiers 2 mètres de profondeur à partir de l'emprise de la rue et du premier mètre de profondeur le long du lot 5 774 024 jusqu'au mur arrière du bâtiment principal du demandeur au lieu de celles prescrites au règlement de zonage.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-06-235 **27. ZONAGE AGRICOLE – DOSSIER COMPAGNIE 2628-4984 QUÉBEC INC.**

Le conseiller Ian Lacharité déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question vu son implication au sein de l'entreprise Boire & Frères. Il s'abstient donc de participer aux délibérations, de voter et quitte la salle.

Le demandeur est la compagnie 2628-4984 Québec Inc.;
Le lot visé par la demande est 5 773 133 d'une superficie d'environ 9 hectares appartenant à la Ferme H3B Ltée;
Le demandeur s'adresse à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec pour obtenir une autorisation d'utilisation à une fin autre que l'agriculture pour l'agrandissement du terrain de camping sur le lot 5 773 135 en utilisant une superficie d'environ 9 hectares de boisé du lot 5 773 133 pour la création d'une zone tampon;
Attendu que la présente demande est conforme à la réglementation municipale;
Attendu qu'il y lieu de préciser qu'il n'existe pas dans la municipalité hors de la zone agricole des espaces appropriés disponibles pour ce type de projet;
Il est proposé par la conseillère Chantale Giroux, appuyé par le conseiller Guy Leroux de recommander le présent dossier à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Le conseiller Ian Lacharité revient.

LOISIRS ET CULTURE

AUTRES

28. VARIA

2020-06-236 **1. USINE DE FILTRATION, USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES, GARAGE ET CASERNE – ENTRETIENS PRÉVENTIFS – CONTRAT À RÉGULVAR**

Attendu la proposition d'entretien préventif déposée par Régulvar;
Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par la conseillère Raymonde Côté :

. de retenir les services de Régulvar pour un contrat de 3 ans rétroactivement au 1er avril 2020 pour effectuer les entretiens préventifs annuels des équipements de régulation automatique à l'usine de filtration et à l'usine de traitement des eaux usées ainsi que l'entretien des systèmes de gaz localisés à la caserne et au garage municipal pour un contrat de 3 ans au coût annuel de 3 550 $ taxes en sus conformément à la proposition numéro SHE-0P2100-02 du 1er juin 2020;
. d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité la proposition d'entretien.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

29. CORRESPONDANCES

La liste de la correspondance reçue pour la période du 29 avril 2020 au 2 juin 2020 a été transmise à chaque membre du conseil.

2020-06-237 **30. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseillère Chantale Giroux, appuyé par le conseiller Guy Leroux que la présente séance soit levée à 19 h 45. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Carole Côté	Réal Dulmaine
Mairesse	Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Carole Côté, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Carole Côté
Mairesse